



# REGLEMENT

## ANIMATIONS ADOS 2022-2023

### CONTEXTE

La Communauté de communes Sumène Artense met en place et organise des animations ados durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi. Ces activités sont prioritairement réservées aux jeunes de 12 à 17 ans dans le but de favoriser leur implication, leur créativité en leur réservant des espaces d'expression et l'accès à des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

### ACTIVITES

Chaque activité sera encadrée par un animateur représentant la Communauté de communes Sumène Artense, ou par un prestataire extérieur diplômé.

Les activités ont lieu à des endroits différents chaque jour, le lieu et l'heure sont affichés dans le programme.

### REPAS

Pour les animations ados, la Communauté de communes Sumène Artense ne dispose pas de cantine, c'est pourquoi les jeunes doivent apporter un pique-nique. Lorsque le repas est prévu dans la salle des jeunes de Champs, un réfrigérateur et un micro-onde sont à leur disposition.

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par téléphone au 06.08.04.55.77 ou par mail à [animation.ccsa@orange.fr](mailto:animation.ccsa@orange.fr). Elles seront validées à la réception des documents demandés, par mail ou par courrier.

Les inscriptions se font pour des journées complètes (pas de demi-journée), ou à la semaine.

L'annulation d'une inscription doit se faire au moins 24h avant le début de l'activité. Un enfant inscrit à une activité et ne se présentant pas se verra tout de même facturé sauf en cas de présentation de certificat médical.

### TARIFS ET REGLEMENTS

Le tarif sur une journée varie en fonction des activités proposées : 5€, 10€ ou 15€. L'inscription à la semaine complète est de 35€. Certaines activités ou stages peuvent être exceptionnellement proposés à tarif réduit ou gratuit en fonction des projets financés.

Pour les mercredis après-midi, l'inscription annuelle est de 15 € qui donne droit à toutes les activités des mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les jours suivants les animations ados, la Communauté de communes Sumène Artense vous enverra la facture par courrier, que vous devriez régler directement au Trésor Public de Mauriac. Les Pass Cantal activités sportives et culturelles sont acceptés.

[www.sumene-artense.com](http://www.sumene-artense.com)

Communauté de communes  
Sumène Artense  
21, rue du Calalet  
15 240 SAIGNES  
Tél. 04 71 40 62 66  
[contact@sumene-artense.com](mailto:contact@sumene-artense.com)



# REGLEMENT

## ANIMATIONS ADOS 2022-2023

### CERTIFICAT MEDICAL

Pour une première inscription annuelle, les parents doivent fournir la fiche sanitaire remplie. Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par la Communauté de communes. Elle évite de se munir du carnet de santé.

Par cette inscription, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation pendant la durée de l'opération.

### ASSURANCE

Chaque parent, tuteur ou responsable d'un ou de plusieurs enfants devra s'assurer que le ou les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'attestation doit être transmise lors d'une première inscription annuelle.

### DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, tous participants acceptent et autorisent sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur tous supports.

### ENGAGEMENT

La participation aux animations implique l'acceptation et le respect, pour chaque inscrit et parent, du présent règlement.

Fait à ....., le .....

Nom et prénom de l'enfant :

Signature des Parents ou du Représentant Légal  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

[www.sumene-artense.com](http://www.sumene-artense.com)

Communauté de communes  
Sumène Artense  
21, rue du Calalet  
15 240 SAIGNES  
Tél. 04 71 40 62 66  
[contact@sumene-artense.com](mailto:contact@sumene-artense.com)